

Objet : Protocole de reprise de réouverture du lycée Léonard de Vinci mardi 2 juin 2020 Informations et charte sur les conditions sanitaires et pédagogiques

Ce document constitue l'adaptation locale des consignes décrites dans le [protocole sanitaire national pour les collèges et lycées](#) et [le Bulletin officiel n°19 du 07 mai 2020](#) qui sont à appliquer pour permettre la réouverture du Lycée Léonard de Vinci à partir du 2 juin 2020.

L'objectif est d'abord de permettre les conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture de chaque établissement :

- Nettoyage / désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classes
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréations
- Activités sportives
- Enseignements à distance et en présentiel
- Personnels
- Cas suspects avérés COVID-19 et moyens mis en œuvre, procédure

Il repose sur cinq fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication

Le second objectif est de permettre de lutter contre les inégalités afin de poursuivre et de renforcer la continuité pédagogique pour tous les élèves à distance et/ou en présentiel.

A partir du protocole sanitaire national de cadrage, un protocole local est ainsi rédigé et appliqué au sein du lycée. Il est élaboré et validé par la Commission Hygiène et Sécurité qui est une instance émanant du conseil d'Administration.

Le conseil pédagogique réunissant l'ensemble des enseignants est également consulté afin d'harmoniser et de lier sécurité sanitaire et continuité pédagogique en enseignement à distance et en présentiel.

La présence des élèves se fera sur la base du volontariat des familles et par accueil de groupes de 15 maximum.

Les familles seront (ont été) contactées par téléphone et/ou mail par le lycée et doivent informer la vie scolaire pour indiquer si elles sont volontaires pour que leur enfant participe à l'enseignement en présentiel au sein du lycée Léonard de Vinci.



Le proviseur

Secrétariat du proviseur

Affaire suivie par
David GAY
dgay@ac-clermont.fr
Téléphone
04 71 61 73 34
Fax
04 71 61 73 31
Mél.
ce0430947w
@ac-clermont.fr

« Le Mazel »

BP 61

43120 Monistrol/Loire

<https://leonard-de-vinci-monistrol.ent.auvergnerehonealpes.fr/>



1/8

Partenariats, labels et
Conventionnements

CSA
E3D

IEP Lyon (PEO)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Elles devront également indiquer **si leur enfant mangera à la cantine ou pas et pour les internes, s'ils dormiront ou non au lycée**. L'engagement est valable pour le mois de juin 2020 jusqu'à la fin des cours programmée :



- Pour les 2ndes au 26 juin 2020 après la classe
- Pour les 1ères au 26 juin 2020 après la classe
- Pour les terminales au 26 juin 2020 après la classe

Cette information obligatoire permettra d'organiser l'accueil des élèves et de constituer les groupes. **Sans information écrite préalable avant la date indiquée, l'élève sera considéré comme suivant uniquement l'enseignement à distance** (scolarité obligatoire) et ne sera donc pas comptabilisé dans les effectifs en présentiel au sein du lycée.

Le lycée accueillera donc tous les élèves dont les familles souhaitent le présentiel, mais cet accueil se fera selon un calendrier qui sera précisé par niveau et groupes ou divisions en fonction des effectifs attendus. Des ajustements se feront en fonction du nombre d'élèves présents.

L'enseignement à distance restera organisé pour l'ensemble des élèves, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il sera **concrétisé à minima par l'alimentation régulière du cahier de texte de l'ENT** pour les professeurs qui auront repris le travail en présentiel.

L'enseignement en présentiel ne se fera pas sous la forme de cours supplémentaires par rapport aux élèves restés à distance, mais d'un approfondissement des cours à distance, de soutien et/ou d'activités.

L'ensemble des élèves aura ainsi les mêmes contenus.

Les responsables légaux devront fournir obligatoirement deux masques (trois par jour pour les pensionnaires) à leur enfant avec deux sacs plastiques, des mouchoirs jetables et veilleront à surveiller l'apparition de symptômes évocateurs (fièvre, état de fatigue, toux, céphalées importantes...).

Les masques ainsi que leur entretien sont à la charge de la famille.

1. Le cadre d'accueil et les conditions d'ouverture de l'établissement

La capacité d'accueil, les superficies, le nombre de personnels et la mise en œuvre du protocole sanitaire sont autant de données à prendre en compte pour permettre l'ouverture aux élèves. Ainsi l'accès à l'établissement, l'aménagement des locaux, le balisage, l'affichage, la gestion des flux des élèves, la gestion du temps et de l'espace, l'innovation pédagogique, **le port du masque obligatoire pour l'ensemble des usagers (adultes et élèves)**, le maintien des distanciations physiques préconisées, l'application des gestes barrières, les obligations familiales, la limitation du brassage des élèves, la formation et l'information des adultes et des élèves ont guidé notre action afin de favoriser la réouverture du lycée.

Le nettoyage et la désinfection des locaux :

Le nettoyage avant la reprise (page 15/53 du protocole sanitaire national) consiste à un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel si l'établissement est resté complètement fermé aux élèves pendant le confinement.

Les locaux utilisés seront aérés et nettoyés à l'aide de désinfectant chaque jour avant, pendant et après l'accueil des élèves et des personnels (exemple : surfaces au sol, tables, chaises, postes de travail, poignées de portes, rampes, etc..).



Les enseignants seront chargés de nettoyer leur poste de travail (ordinateur, clavier, souris, table) à l'aide **d'un kit sanitaire disponible dans chaque salle** (spray virucide + papier d'essuyage + gel hydroalcoolique). Les personnels de vie scolaire et administratif devront également nettoyer leur poste de travail.

Un chiffon pour effacer les tableaux sera remis à chaque professeur. Il est personnel et devra être conservé et entretenu par le professeur.

Reprographie : Un kit sanitaire sera disponible dans les locaux de reprographie.

Mode opératoire pour réaliser des photocopies :

1. Désinfecter le copieur (spray virucide et papier essuyage)
2. Utiliser le gel hydroalcoolique pour désinfecter les mains
3. Faire les copies
4. Désinfecter le copieur (à nouveau)
5. Utiliser le gel hydroalcoolique avant de distribuer les documents aux élèves.

L'aménagement des locaux, la gestion du temps et de l'espace :

Les modalités de fréquentation des élèves au lycée seront basées sur l'**emploi du temps habituel**. Les emplois du temps seront à suivre via l'ENT comme d'habitude afin de connaître les cours effectivement inscrits pour le présentiel. Si pour une division le groupe d'élèves volontaires est inférieur ou égale à 15 alors ils suivront l'EDT de semaine en semaine. Si le groupe classe dépasse 15 élèves, nous mettrons en œuvre l'alternance "semaine 1 présence du groupe 1" puis "semaine 2 présence du groupe 2".

Afin d'avoir suffisamment de salles, nous sommes obligés de ne recevoir que 2 niveaux en même temps. Le planning suivant indique (cases en "vert") les périodes de cours pour les différents niveaux

La composition des classes et des groupes sera transmise par messagerie ENT aux familles et aux personnels.

Certaines divisions n'apparaissent pas de le tableau ci-dessous, en raison du très faible nombre (3 ou 2..) d'élèves et de familles s'étant prononcé pour un retour au lycée. Pour ces divisions, les cours sont maintenus à distance par les équipes pédagogiques.



	2nde	1ère	Terminales
Semaine du 2 au 5 juin	2A ; 2B ; 2C ; 2D GR1 ; 2E GR1 ; 2F ; 2G ; 2H ; 2I ; 2J	Cours à distance	Cours à distance
Semaine du 8 au 12 juin	2A ; 2B ; 2C ; 2D GR2 ; 2E GR2 ; 2F ; 2G ; 2H ; 2I ; 2J	1A GR1 1B GR1 1C ; 1D 1E GR1 1F GR1 1G GR1 1STMG1 GR1 1STMG2	Cours à distance
Semaine du 15 au 19 juin	Cours à distance	1A GR2 1B GR2 1C ; 1D 1E GR2 1F GR2 1G GR2 1STMG1 GR2 1STMG2	TES1 GR1 TES2 ; TESL TL GR1 TS1 ; TS2 GR1 TS3 ; TS4 GR1
Semaine du 22 au 26 juin	Cours à distance	à nouveau les 1 ^{ère} si l'oral de bac FR est annulé	TES1 GR2 TES2 ; TESL TL GR2 TS1 ; TS2 GR2 TS3 ; TS4 GR2

Les professeurs qui enseigneront en présentiel tiendront leur cahier de texte numérique sur l'ENT à jour pour que les élèves qui ne viennent pas en cours puissent suivre la progression. Les professeurs qui ne pourraient pas venir travailler en présentiel (selon les critères définis par le décret 2020-521 du 5/05/2020) continueront les cours à distance. Certains professeurs auront à mettre en œuvre ces modalités de manière mixte, s'ils ne peuvent assurer tous leurs cours en présentiel.

L'ensemble du lycée a été repensé afin de favoriser la distanciation physique, le respect des gestes barrières et la limitation du brassage des élèves.

1 salle = 1 classe (2^{nde} et terminales principalement dans le bâtiment A et 1^{ère} dans le bâtiment B)

1 niveau = 1 cour de récréation : 2^{nde} et terminales principalement dans la cour du haut et 1^{ère} dans la cour du bas).

Le plus souvent possible la règle est la suivante : les élèves restent dans leur salle et les enseignants se déplacent.

Nous travaillons sur le principe : 1 classe = 1 salle mais nous devons aussi prendre en compte les regroupements d'élèves lors des cours de certaines LV2 et les spécialités de 1^{ère} - Pour ces situations nous mettrons en œuvre des désinfections des équipements mobiliers avant chaque début de cours.

Les cours d'options ne seront pas assurés en présentiel. L'enseignement à distance reste donc la modalité à adopter pour ces disciplines facultatives (limitation du brassage des élèves).



Un plan de circulation est mis au point (voir en annexe en fin de ce protocole). Le principe est de ne pas faire se croiser les élèves ou les personnels. **Toutes les personnes se déplacent dans le même sens.** Un affichage sera réalisé et un fléchage au sol matérialisera ce plan de déplacement dans le lycée.

Les cours spécifiques de (SVT, Phys-chimie, SI, Arts Plastiques) devront s'effectuer en cours théoriques sans matériels partagés dans les salles attribuées aux élèves afin de respecter le protocole sanitaire.

Ayant à faire à une population d'élèves en âge de mettre en œuvre les gestes barrière et de respecter les distances de sécurité, **nous demanderons aux élèves qui n'ont pas cours de prendre les temps de pause dans les espaces non couverts tout en gardant leur masque.**

Les circulations dans le lycée **pour rejoindre les salles** seront séquencées par niveaux pour l'entrée en classe au début de journée, début d'après-midi et après les récréations. **De manière à ne pas faire attendre leurs élèves devant la salle de cours, les professeurs devront impérativement se rendre en salle de cours au moins 5 minutes avant leurs élèves** en début de journée, après les récréations et à la reprise de l'après-midi et chaque fois qu'ils pourront s'organiser pour y parvenir.

Pour les sorties de classes et les interours, les professeurs veilleront à ne faire engager leurs élèves dans les couloirs que lorsque ces derniers sont peu ou pas fréquentés par d'autres divisions mais l'usage du masque et le respect du plan de circulation dans les couloirs permettra de garantir la sécurité et la distanciation sociale nécessaires.

Les services de la vie scolaire vérifieront à l'arrivée des élèves dans l'établissement que chaque lycéen est porteur d'un masque.

Chaque salle de classe sera aménagée dans le respect du protocole (distanciation physique, limitation à 15 places assises + 1 bureau enseignant) avec kit de nettoyage (spray virucide + papier d'essuyage + gel hydroalcoolique).

Des masques fournis par le ministère seront remis aux professeurs et personnels de l'EN avant leur première prise de poste au lycée devant des élèves.

Les agents territoriaux ont été équipés en masques et gel par les services de la région.

Partout dans l'établissement, des points de distributions de gel hydroalcoolique sont implantés pour un accès facile (notamment à l'entrée du lycée). Les élèves seront invités très régulièrement par des messages vocaux, à **se laver les mains au savon et à l'eau (conseillé car moins agressif pour la peau).** Les sanitaires seront nettoyés au moins 3 fois dans la journée.

Le CDI pourra fonctionner sur la base de la responsabilisation des élèves par les professeurs documentalistes vis-à-vis de la désinfection de leur table et chaise de travail à leur arrivée et à leur départ. Pour cela un kit sanitaire sera à leur disposition dans ces espaces.

La MDL sera fermée.

2 Restauration



Les classes iront manger l'une après l'autre en fonction d'une organisation propre à l'établissement encadrées par des personnels de vie scolaire.

Compte tenu des règles sanitaires le nombre d'élèves pouvant être accueillis simultanément à la demi-pension est limité à 180 places au lieu de 375.

Une distanciation par un marquage au sol est organisée à l'entrée du self.

Le self participatif est suspendu pendant toute la période de crise sanitaire.

Ce sont des personnels équipés de masques, de visières et de gants qui servent les élèves.

Les élèves arrivent au self avec leur masque et s'arrêtent au bloc sanitaire pour se laver les mains. Ils passent aux bornes (qui sont désinfectées avec une lingette) et se lavent les mains avec du gel hydro-alcoolique pendant 30 secondes minimum.

L'élève prend un plateau (sur une échelle) qui comprend déjà : les couverts, 2 tranches de pain, une serviette en papier. Il se dirige vers les entrées et prend une assiette déjà garnie et une bouteille d'eau en plastique. Il avance vers le pôle de distribution chaud et prend une autre assiette servie par un cuisinier (protéines + légumes et ou féculents). L'élève prend un produit laitier et un fruit puis va s'asseoir dans la ligne de tables qui a été désinfectée après le passage des précédents élèves.

Après s'être assis, l'élève enlève son masque et le range dans le sac en plastique réservé au masque usagés puis consomme son repas. Il prend son 2^{ème} masque (propre) avant de se relever pour rejoindre la zone de desserte du plateau.

Les élèves ne devront théoriquement pas se relever et se déplacer avant d'avoir fini leur repas.

L'élève prend du gel hydro alcoolique en quittant le self par la sortie la plus proche du lieu de desserte en respectant le sens de circulation.

Une borne et un passage sera réservée aux personnels

3 Internat

Préalable :

S'agissant de lieux de vie en collectivité dans lesquels il est parfois difficile d'assurer le strict respect des gestes barrière, seuls les élèves pour lesquels le retour à domicile quotidien est impossible doivent être accueillis au lycée.

Avant réouverture de l'internat :

Les locaux ont été vidés de toutes les affaires des élèves par les familles et un nettoyage approfondi des sols, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail effectués avant l'accès des internes.

Une capacité de 20 filles et 16 garçons est possible dans le cadre des préconisations sanitaires (1 élève par chambre), et un hébergement à la semaine est programmé



Mesures d'information et d'organisation :

Une réunion de sensibilisation au respect de ce nouveau protocole sera programmée le 1^{er} soir à 18h pour chaque arrivée hebdomadaire.

Le repas sera pris à 18h30 dans le respect du protocole self. Les élèves quittent leur masque au moment du repas et en remettent un nouveau qu'ils gardent jusqu'au coucher. De 19h15 à 20h30 les élèves ont un temps libre, dans la cour (salle d'évolution en cas d'intempéries) sans accès aux bâtiments d'internat.

A 20h30, chaque élève monte en chambre en respectant une distance d'un mètre minimum. L'étude est organisée de 20h30 à 21h30, sans communication entre les chambres. L'accès aux blocs sanitaires se fait individuellement.

A 21h30, préparation au coucher (douche...) et 22h coucher des élèves.

A 7h, lever de tous les élèves et accès au self à 7h10, dans le respect du protocole sanitaire du self (distanciation dans la file d'attente...). A 7h40, montée dans les chambres pour récupération des affaires de cours. A 7h55, fermeture de l'internat et aucun accès possible aux bâtiments d'internat en journée.

4. Les gestes barrières et la distanciation physique

Une information aux gestes barrières sera à nouveau effectuée auprès des élèves et des personnels lors de la 1^{ère} heure de cours. Cette formation sera faite par diffusion d'une vidéo pré-enregistrée lors de la première heure de cours.

<https://www.youtube.com/watch?v=Sgy2vumzmg&feature=youtu.be>

Des messages vocaux seront diffusés régulièrement aux intercourrs, à midi, et le soir pour **rappeler les gestes barrières**.

Il sera demandé aux enseignants de veiller à laisser **les portes des salles de classes ouvertes** pour garantir une **bonne aération de la salle**.

Ces gestes barrières seront à appliquer en toute circonstance par l'ensemble des usagers (personnel, élèves). **Les élèves ne devront en aucun cas partager leur matériel**.

Les cours d'EPS devront s'effectuer également selon le protocole sanitaire (fiche thématique page 38) sans contacts ni matériels partagés en respectant les mesures de distanciation préconisées. **Les douches et les vestiaires sont interdits d'accès. Les élèves doivent donc prévoir de venir vêtus et chaussés de manière adéquate pour pratiquer la "petite" randonnées lorsqu'ils ont EPS** à leur emploi du temps. (Survêtement et chaussure de sport). Il est important de **prévoir une gourde remplie d'eau** pour pouvoir se désaltérer.

Les règles de distanciation doivent être obligatoirement appliquées également en dehors de la salle de classe (récréation, cantine, EPS..).

En cas d'intempéries ou de pluies, les élèves seront répartis entre leur salle de cours, la cafétéria et les espaces couverts de la cour de récréation (sous le bât A).

5. Communication, information



L'Espace Numérique de travail (ENT) est l'outil privilégié entre les familles et le lycée. La continuité pédagogique via l'ENT reste la colonne vertébrale de l'enseignement à distance et en présentiel (à minima par l'alimentation régulière le cahier de texte). L'ensemble des élèves non présents au lycée (tous niveaux confondus) bénéficie de cette manière de la continuité pédagogique via l'ENT.

Le secrétariat, l'infirmerie, la vie scolaire, la gestion, la direction du lycée ainsi que tous les autres services restent disponibles et mobilisés pour l'accueil des élèves.

L'ensemble des moyens de communication habituels sont identiques (ENT, mails, téléphone.)

Pour rappel, Mme CHOL et Mme GRANJON, infirmières et Mme GRANGE, médecin scolaire référente du lycée sont les personnes contacts en premier lieu pour le suivi sanitaire des élèves.

6. Gestion des suspicions de cas COVID-19

Les infirmières de l'établissement sont en charge de l'application d'un protocole stricte permettant de traiter la situation d'un élève ou un personnel qui présenterait des signes de contaminations.

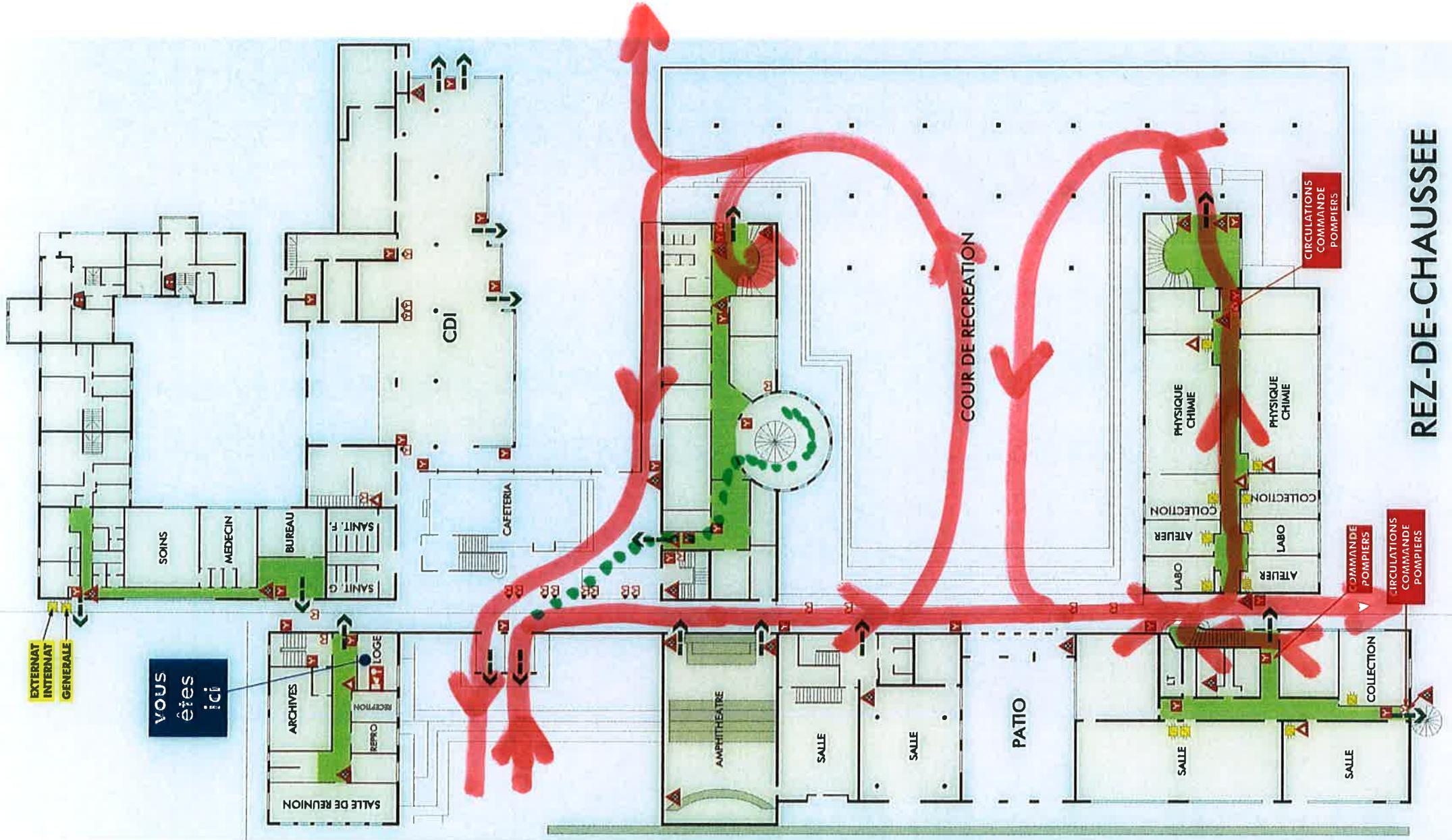
Pour la prise en charge des cas suspectés COVID (cf : protocole sanitaire), l'isolement est la règle (élève et adulte) avec un masque. Le respect impératif des gestes barrières sera de mise.

La famille sera contactée afin de venir récupérer son enfant.

Le cas échant, ce seront les infirmières qui piloteront les familles et les personnels éventuellement impactés sur la suite des opérations à effectuer (consultation obligatoire du médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève).

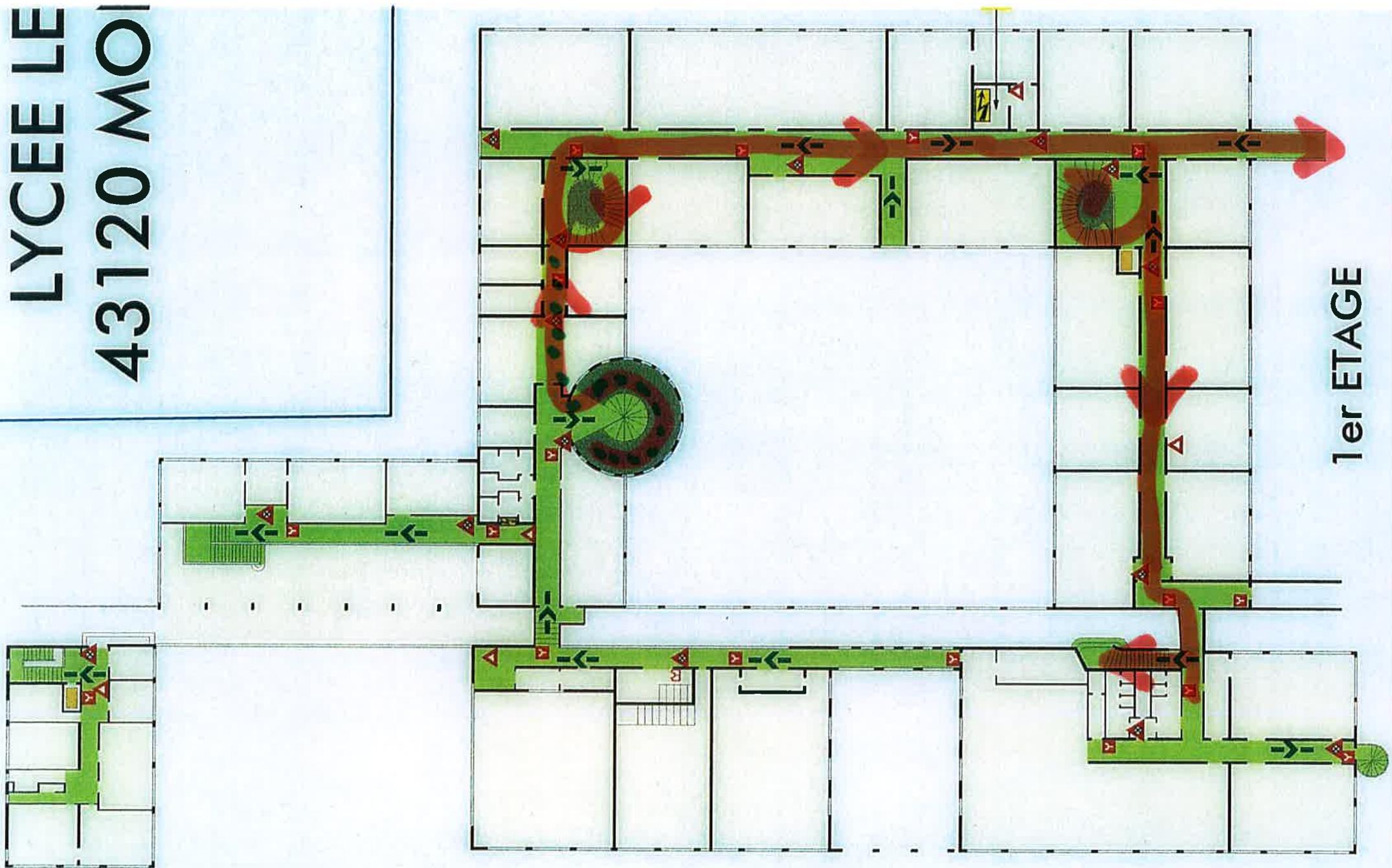
L'élève ou le personnel ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme COVID-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

Le lycée sera attentif au suivi de la suspicion du cas COVID-19 et en informera les services académiques.

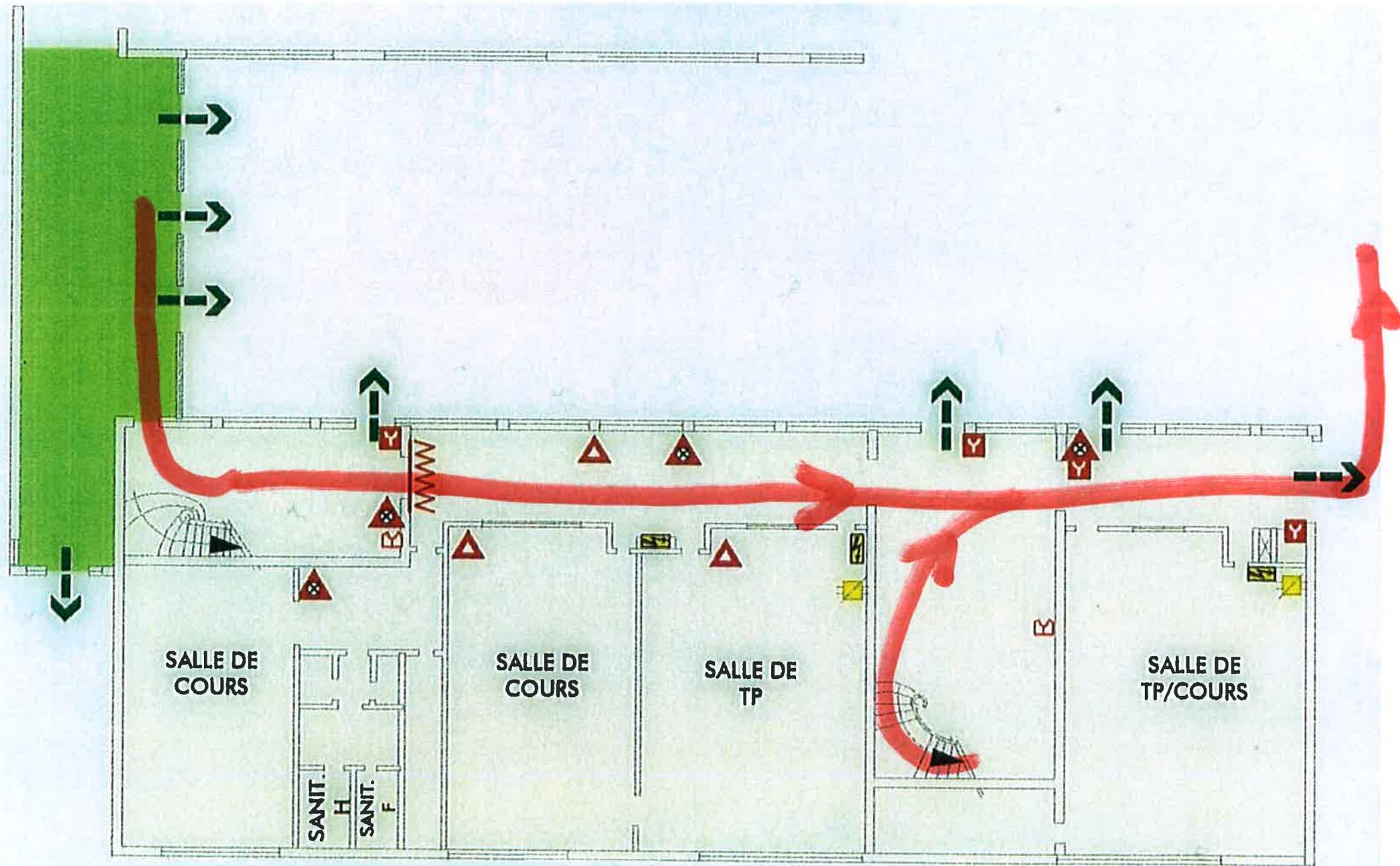


BAT A - RDC

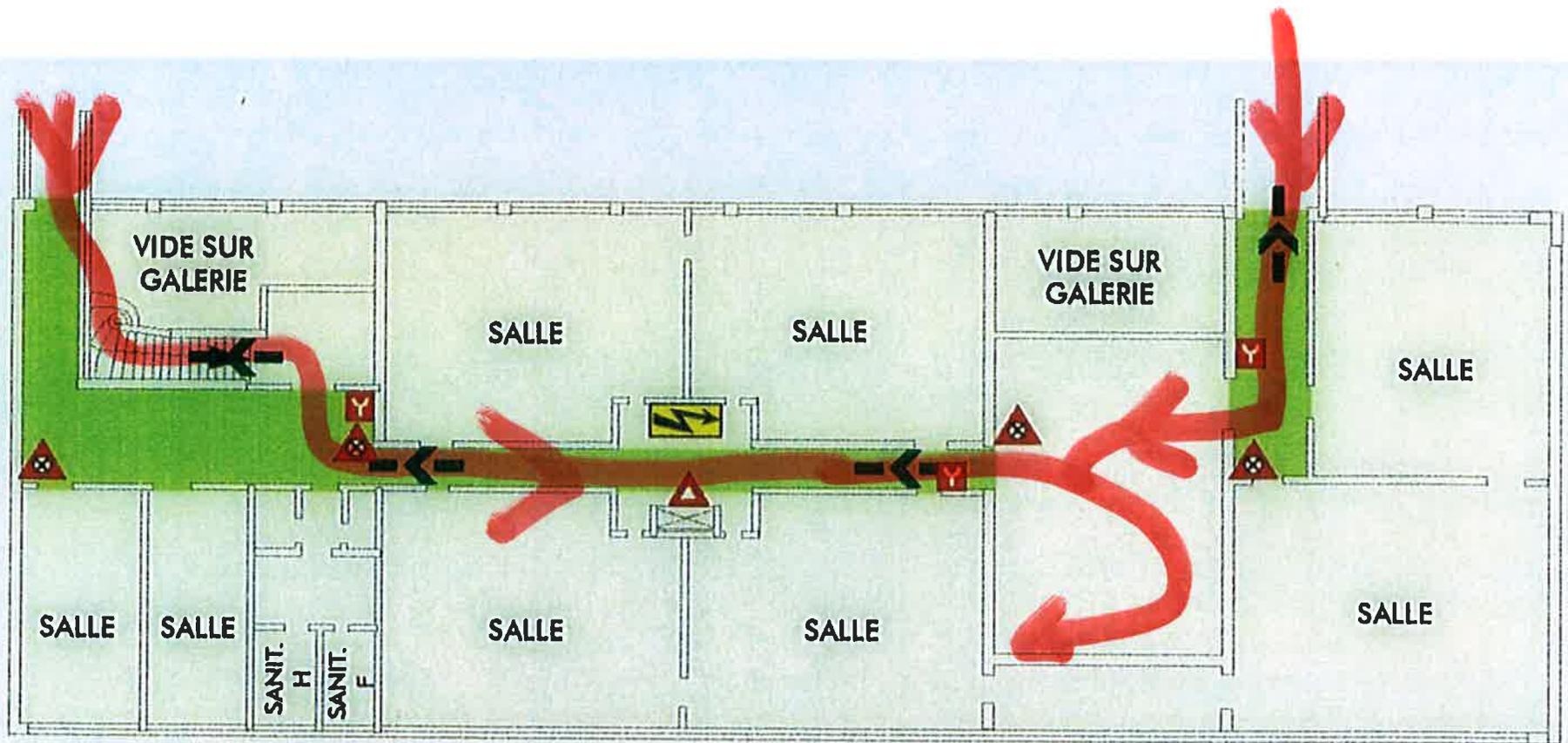
LYCEE LE
43120 MOI



BAT A - 1^{er} ETAGE



REZ-DE-CHAUSSEE **BÂT B**



1er ETAGE
BÂT B